



COMMUNIQUE

Dijon, le 4 juin 2018

Une semaine après la publication des résultats alarmants de Parcoursup, une intersyndicale composée de responsables de la FSU (représentants des CIO, du 2nd degré, et de l'enseignement supérieur), de SUD, de la CGT, de FO, et de l'UNEF a été reçue en audience au rectorat ce mercredi 30 mai.

Parcoursup est **un outil de sélection** et non d'orientation. Pour 600 bacheliers supplémentaires attendus dans l'académie, seulement 234 places ont été créées à l'université de Bourgogne, un algorithme local est donc chargé de sélectionner les lycéen.ne.s. Selon leurs "compétences". Ce système, présenté comme "plus humain", cache en réalité une **sélection arbitraire** à l'aide d'un outil informatique dont le détail n'est pas rendu public par l'université. L'examen approfondi et clair des dossiers et des lettres de motivation n'a pas non plus été permis, 5300 dossiers ont par exemple été classés en seulement trois jours au sein de l'UFR Sciences Humaines et Sociales de l'uB, par des vice-présidents d'autres disciplines. Par ailleurs de **nombreuses aberrations** ont été pointées sur le fonctionnement de cette plateforme, aberrations restées sans réponse à cause de l'opacité de la procédure.

Le nombre de places, notoirement insuffisant depuis longtemps, a d'abord été fixé. Les élèves répartis de force et leurs familles ont compris, lors de l'arrivée des premiers résultats, à quel point cet outil de sélection couplé à la réforme du baccalauréat, va non seulement **renforcer les inégalités sociales** des futur.e.s étudiant.e.s, mais également **créer de véritables assignations à résidence** en fonction des résultats et parcours antérieurs accroissant ainsi les fractures territoriales, au lieu d'ouvrir de nouvelles possibilités d'orientation aux futurs étudiants. En effet, la loi ORE n'est pas une réforme isolée, elle est complémentaire avec les réformes du Baccalauréat et du Lycée. Lorsque le bac sera passé en contrôle continu, il n'aura que la valeur de l'établissement dans lequel il aura été passé. L'émergence d'offices, de formations privées et d'accompagnement à l'orientation est favorisée, nous assistons à une libéralisation importante de l'éducation. La violence psychique pour les lycéen.ne.s de recevoir un classement présumé de leur valeur pour accéder à la formation de leur choix, à moins d'un mois du baccalauréat, la logique de mise en concurrence de tou.te.s contre tou.te.s et le changement de statut du rôle du contrôle continu passant d'outil de formation à un outil de sélection, sont autant de conséquences de cette nouvelle loi que nous condamnons. Plutôt qu'une ouverture à la connaissance et au savoir, les formations universitaires se voient transformées en distributions de bons points de compétences et d'estimation de probabilités d'insertion.

La **charge de travail** des enseignants du secondaire est alourdie par la précipitation de la mise en place de la réforme, contraignants les professeurs principaux et les conseils de classe à mettre en place des dispositifs complexes. Ces enseignants, sommés d'être les premiers rouages d'une sélection qu'ils refusent, sont chargés d'orienter leurs élèves à la place des Psy-EN, alors qu'ils estiment ne pas avoir toutes les compétences pour cela.

Suite à cette rencontre, un certain nombre de questions soulevées par l'intersyndicale sont restées sans réponses. En effet, l'université ne souhaite pas révéler les paramètres de l'algorithme de sélection ; les élèves qui ne seront pas acceptés dans la filière de leur choix à la fin de la procédure se verront attribuer une filière non sélective arbitrairement ; la procédure complémentaire d'admission commencera le 26 juin, avant l'annonce des résultats du baccalauréat, alors que ceux-ci chambouleront encore la situation; enfin, les dossiers sociaux des étudiants devaient être déposés avant le 31 mai au CROUS, les futur.e.s étudiant.e.s actuellement en attente sur le logiciel Parcoursup ne peuvent donc pas prétendre à un logement en cité universitaire sans visibilité sur leur lieu d'étude. Toute la procédure est donc fortement et inutilement anxiogène pour les lycéens et leurs familles.

Par conséquent, nous demandons :

- ▶ **Une totale transparence sur tous les procédés et sur le détail des paramètres utilisés pour le classement des élèves.**
- ▶ **L'ouverture d'un nombre de places à la hauteur du nombre de candidats**
- ▶ **L'abrogation de la loi ORE.**
- ▶ **L'abandon de la forme actuelle des réformes du lycée et du baccalauréat.**
- ▶ **L'ouverture de négociations par les MEN et MESRI pour construire une autre politique pour l'enseignement supérieur et un système d'affectation national, transparent, juste et respectueux des aspirations des lycéennes et des lycéens.**